

Recensement agricole 2020

Entre 2010 et 2020, La Réunion a perdu 4 000 hectares de surfaces agricoles utilisées

En 2020, la Réunion compte 6 250 exploitations agricoles, soit 18 % de moins qu'en 2010 lors du dernier recensement. Ces exploitations valorisent désormais 38 650 hectares, soit en moyenne 6,2 ha par exploitation. La baisse des surfaces agricoles depuis 2010 est plus marquée que sur la précédente décennie. La perte de plus de 4 000 hectares, soit 10 % des terres cultivées en 2010, est principalement expliquée par la baisse des surfaces en canne à sucre. Les autres productions résistent mieux à l'érosion voire progressent à l'image des cultures fruitières. La main-d'œuvre employée en agriculture représente plus de 10 000 équivalents temps plein. Elle demeure très majoritairement d'origine familiale (72 %) mais le volume de travail des autres actifs, comme la main-d'œuvre saisonnière, s'accroît.

Entre 2010 et 2020, le recul du nombre d'exploitations agricoles se poursuit au même rythme que sur la décennie précédente, soit une baisse de 1,8 % chaque année. Ainsi, en 2020, on compte 6 250 exploitations agricoles à La Réunion, soit 18 % de moins qu'en 2010. Moins nombreuses, les exploitations s'agrandissent très modestement. En 2020, une exploitation dispose en moyenne de 6,2 ha soit 0,6 ha de plus qu'en 2010. L'exploitation familiale demeure toujours le modèle dominant de l'agriculture réunionnaise.

Comme le nombre d'exploitations, les surfaces consacrées à l'agriculture diminuent. Près de 10 % de la SAU, correspondant à plus de 4 000 ha, ne sont plus exploités par les agriculteurs réunionnais, soit une baisse de 400 ha par an en moyenne. Le recensement agricole ne permet pas de connaître le devenir de ces terres entre la satisfaction des besoins pour la construction de logements, de zones d'activités, d'infrastructures et les difficultés de transmission des exploitations, mais il est peu probable que cette baisse soit réversible.

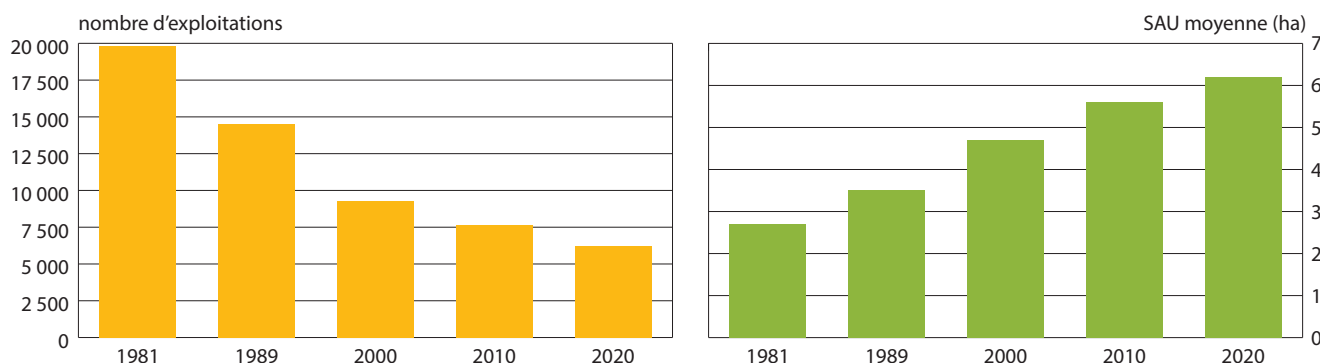
Représentant 55 % de la surface agricole, la canne à sucre reste le pilier de l'agriculture réunionnaise mais, année après année, la sole cannière perd des hectares. Depuis 2010, ce sont 3 000 ha qui ont disparu. En 2020, 21 350 ha de canne sont cultivés par 2 730 planteurs.

Les surfaces en prairies sont également en baisse : 1 300 hectares de surfaces fourragères en moins par rapport à 2010. La diminution du cheptel bovin, en particulier celui à vocation laitière, constitue un élément important de ce

Graphique 1

En 40 ans, plus de deux exploitations agricoles sur trois ont disparu

Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne



Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)



Le recensement agricole en quelques chiffres

	2010	2020	Évolution 2020/2010
Exploitations (nombre)	7 623	6 252	-18,0 %
dont à spécialisation végétale	4 917	4 468	-9,1 %
à spécialisation animale	1 171	719	-38,6 %
mixtes (polyculture, polyélevage)	1 523	1 055	-30,7 %
Exploitations sous statut individuel (nombre)	7 304	5 791	-20,7 %
Exploitations en agriculture biologique ¹ (nombre)	48	327	581,3 %
Exploitations sous autres signes officiels de qualité ou d'origine ² (nombre)	14	43	207,1 %
Exploitations vendant en circuit court ³ (nombre)	3 916	2 809	-28,3 %
Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs (nombre)	7 872	6 561	-16,7 %
dont ayant 60 ans ou plus	951	1 449	52,4 %
femmes	1 269	1 177	-7,2 %
Travail agricole (nombre d'ETP) ⁴	11 656	10 186	-12,6 %
SAU moyenne (ha) ⁵	5,62	6,18	10,0 %
SAU totale (ha)	42 814	38 650	-9,7 %
dont canne à sucre	24 336	21 349	-12,3 %
prairies (artificielles, temporaires, permanentes)	11 542	10 181	-11,8 %
cultures permanentes)	2 861	3 302	15,4 %
Cheptel (nombre d'UGB)	83 418	80 907	-3,0 %

1. Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel).

2. Label rouge, IGP, AOC-AOP, STG.

3. Fleurs et plantes exclues en 2010.

4. Hors prestations de service (ETA, Cuma...).

5. Y compris exploitations sans SAU.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

recensement. De même, la disparition ou la non comptabilisation des toutes petites structures d'élevage de ruminants amplifient cette tendance.

Le nombre de micro-exploitations recule de 23 % en dix ans

Entre 2010 et 2020, ce sont essentiellement les *micro-exploitations*¹ et les *petites exploitations*² qui ont vu leurs effectifs baisser respectivement de -23 % et -17 %. Elles représentent malgré tout 87 % des exploitations agricoles de La Réunion en 2020. Il s'agit en grande majorité d'exploitations cannières, mais aussi maraichères et fruitières. Ces *micros* et *petites exploitations* exploitent 70 % de la SAU.

Le nombre d'*exploitations moyennes*³ et *grandes*⁴ reste stable entre 2010 et 2020. Ces entreprises représentent 13 % des effectifs, et elles exploitent 30 % de la SAU en 2020. Ce sont pour un tiers d'entre elles des exploitations spécialisées en élevage, et pour un autre tiers des exploitations

maraichères et fruitières. Le dernier tiers est représenté par des exploitations de polyculture-élevage et des exploitations horticoles.

Recul des exploitations de polyculture - élevage et de production de canne à sucre

En 2020, 37 % des exploitations sont spécialisées en canne à sucre, 31 % en fruits et légumes, 17 % en polyculture-élevage, et 12 % en élevage.

La baisse du nombre d'exploitations agricoles entre 2010 et 2020 est la plus marquée dans la catégorie des fermes mixant cultures et élevage (-30 %). En proportion, on note également une baisse de près de 15 % des exploitations spécialisées en canne à sucre.

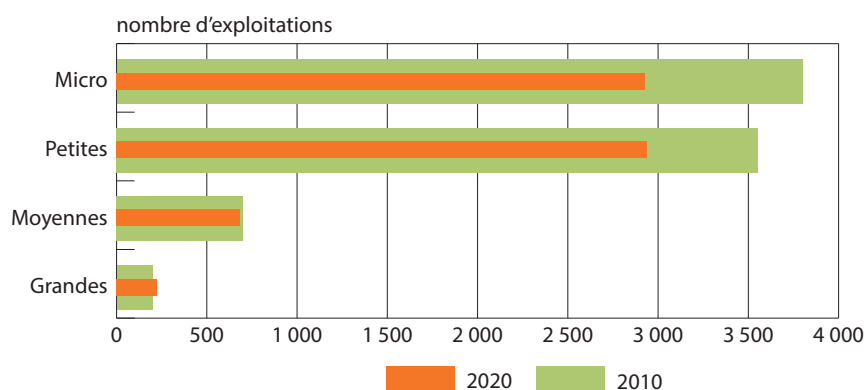
Dans les filières d'élevage, la baisse du nombre d'exploitations est plus marquée pour deux filières :

- 43 % des élevages laitiers ont disparu depuis 2010, alors que leur SAU moyenne

Graphique 2

Le nombre de micro-exploitations recule fortement

Taille économique¹ des exploitations en 2010 et 2020



¹ Entreprises qui dégagent moins de 25 000 € de Production Brute Standard (voir définition en page 4)

² Entre 25 000 € et 100 000 € de Production Brute Standard

³ Entre 100 000 € et 250 000 € de Production Brute Standard

⁴ Plus de 250 000 € de Production Brute Standard

1. Calculée en 2010 et 2020 « aux prix de 2017 ».

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

a plus que doublé. Dans le même temps, la baisse de la production laitière à l'échelle de l'île s'est limitée à 16 %. La filière laitière a donc connu une modification structurelle importante ces dix dernières années.

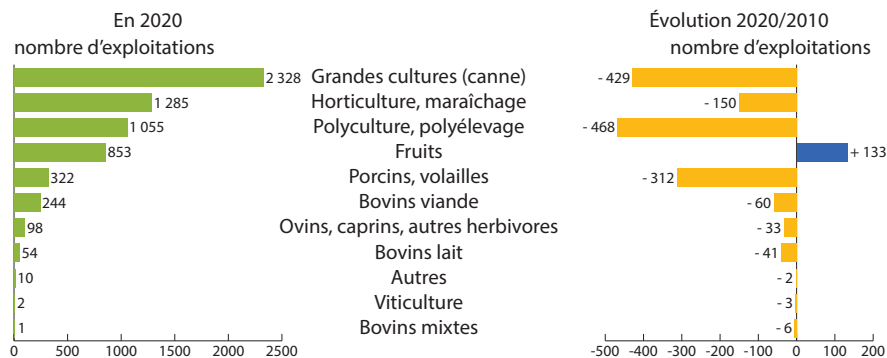
- 55 % des ateliers avicoles ont disparu depuis 2010. Cette érosion affecte essentiellement les très petits détenteurs de volailles qui n'entrent plus dans le champ du recensement en 2020.

Les exploitations spécialisées en cultures fruitières sont les seules à voir leurs effectifs augmenter (+18 %). Les plantations d'agrumes et d'ananas ont gagné respectivement 125 et 130 ha depuis 2010.

Graphique 3

Plus d'une exploitation sur trois est spécialisée en canne à sucre

Orientation économique des exploitations en 2020 et évolution



Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

La situation de la canne à sucre en 2020

Un rôle toujours prépondérant dans l'aménagement et l'économie du territoire

En 2020, La Réunion comptait 2 730 exploitations cannières, soit 21 % de moins qu'en 2010 lors du dernier recensement agricole. Ces exploitations valorisent au total 21 350 ha de canne à sucre, soit une moyenne de 7,8 ha. Cela représente 55 % de la surface agricole utilisée de l'île.

La baisse de la surface agricole implantée en canne est plus marquée depuis 2010 que sur la précédente décennie. Cette érosion de près de 3 000 ha de surface cannière est d'ailleurs la principale explication de la réduction de la surface agricole utile réunionnaise, proche de 4 000 ha au total.

Un renforcement des moyens de production

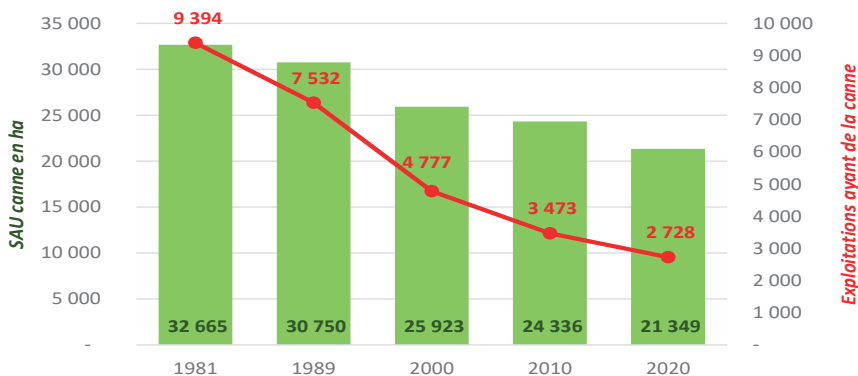
Même si elle ralentit, la baisse du nombre d'agriculteurs livreurs de canne à sucre se poursuit sur la dernière décennie, passant de 3 470 en 2010 à 2 730 en 2020. La structure des exploitations évolue en parallèle : la réduction de leur nombre s'accompagne d'une évolution de leur superficie qui passe de 7 ha à 7,8 ha sur les dix dernières années. Il s'agit d'une tendance inéluctable pour sécuriser le revenu des producteurs.

Au total, 72 % des exploitations cannières de l'île ont une surface en canne inférieure à 8 ha, ce qui représente une surface

cumulée de plus de 8 000 ha. Reposant sur un modèle social composé d'exploitations familiales de petite dimension réparties sur tout le territoire, la filière canne est une pourvoyeuse d'emplois privés.

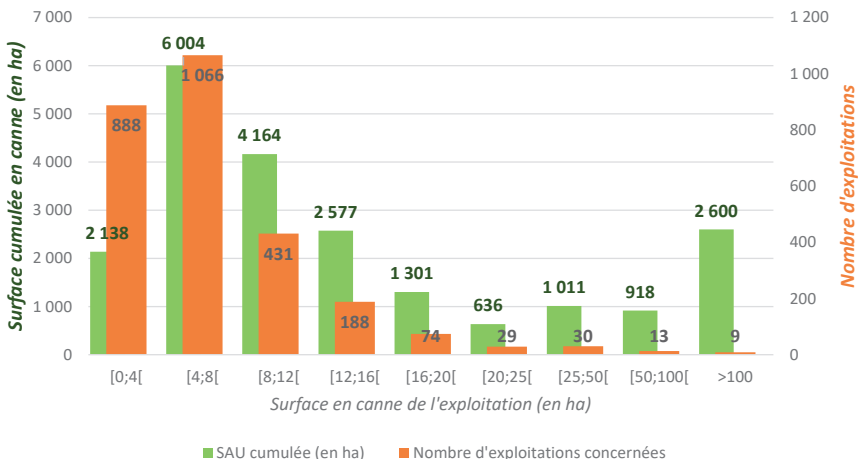
Seule une minorité des structures (3 %) a une superficie supérieure à 20 ha. Elle représente cependant près du quart de la sole cannière de l'île - plus de 5 000 ha - en 2020.

Évolution de la surface cannière et des exploitations ayant de la canne à sucre



Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

Structure des exploitations cannières à La Réunion



Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

Près de 11 500 personnes travaillent de manière permanente dans les exploitations agricoles

En 2020, les exploitations agricoles de La Réunion assurent un emploi permanent à

plus de 11 500 personnes. Elles emploient également 6 100 personnes de façon saisonnière ou occasionnelle. Le volume de travail total représente 10 200 Equivalents Temps Plein (ETP). C'est une baisse limitée à 12 % des ETP travaillant dans l'agriculture

entre 2010 et 2020, malgré la diminution de 18 % du nombre d'exploitations.

La main-d'oeuvre reste majoritairement d'origine familiale (72 % du total).

Un recours accru à la prestation de service

Entre 2010 et 2020, on observe une baisse de 6 points de la part de la main d'oeuvre familiale travaillant de façon permanente sur les exploitations, au profit de l'emploi saisonnier ou permanent non familial.

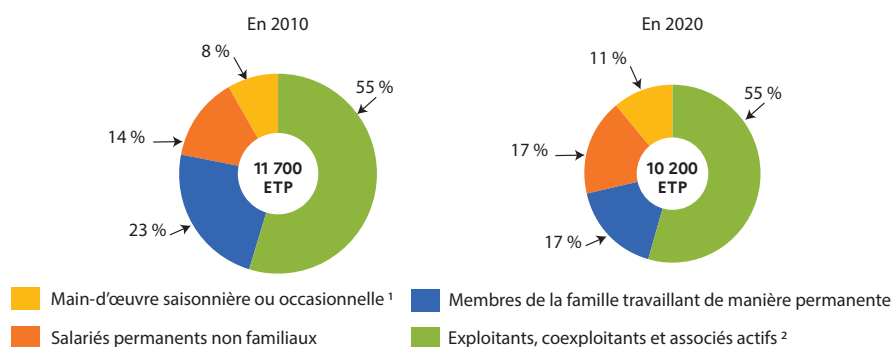
En 2020, 33 % des exploitations ont recours à de la prestation de services pour les travaux agricoles, c'est 10 points de plus par rapport à 2010.

François Létoublon, Nicolas Cambronne, Lionel Levet

Graphique 4

Le travail familial toujours majoritaire

Répartition du volume de travail dans les exploitations agricoles¹ (ETP)



1. Hors prestations de service (ETA, Cuma...). 2. Coexploitants familiaux inclus.
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

Source et définitions

Réalisé tous les 10 ans, le recensement agricole permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des exploitations agricoles, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- atteindre une dimension minimale, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...);
- avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

La production brute standard (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros, « petite », celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS moyennes de 2017 (note méthodologique en fichier associé).

Un équivalent-temps-plein (ETP) correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

L'unité de gros bétail (UGB) est utilisée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. À chaque type d'animal est attribué un coefficient basé sur ses besoins alimentaires. L'UGB mentionnée dans cette publication est celle tous aliments (UGBTA).

Cette publication présente les premiers résultats, provisoires, du recensement agricole 2020.



STATISTIQUE
PUBLIQUE

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service de l'Information Statistique et Économique
Parc de la Providence
97 489 SAINT-DENIS Cedex

Directeur de la publication : Pascal AUGIER
Rédacteur en chef : François LÉTOUBLON
Rédacteurs : F. LÉTOUBLON - N. CAMBRONNE - L. LEVET
Composition : SISE - DAAF
Dépot légal : À parution - ISSN : 0246-1803
© Agreste 2021